

Rapport de jury

Examen professionnel donnant accès au grade de technicien de classe supérieure

Session 2009

Composition du jury

Présidente : Madame Claude GAVRILOVIC, IA-IPR STI biochimie-génie biologique, académie de Paris

Vice-présidente : Madame Christiane PARENT, IA-IPR sciences physiques et chimiques

Membres :

Madame Caroline BONNEFOY, IA-IPR STI Biochimie-génie biologique, académie de Versailles

Monsieur Bernard BACHELIER, technicien de laboratoire de classe supérieure, biochimie-génie biologique, académie de Poitiers

Madame Claire PIAZZINI, chargée de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale des Sciences de la vie et de la Terre

Monsieur Freddy GARREAU, professeur agrégé, sciences de la vie et de la Terre, académie de Paris

Monsieur Jacques LECOUTRE, technicien de classe supérieure, sciences physiques et chimiques, académie de Paris

Madame Valérie MAYNE, technicienne de laboratoire de classe supérieure, sciences physiques et chimiques, académie de Paris

Monsieur Michel MONTANGERAND, professeur agrégé, sciences physiques et chimiques, académie d'Amiens

Madame Annie ZENTILIN, professeure agrégée de sciences physiques et chimiques, académie de Versailles

Renseignements statistiques

Inscrits : 82 candidats

Présents : 74 candidats

- Spécialité A : sciences de la vie et de la Terre et biotechnologies (biochimie et microbiologie)
43 candidats
- Spécialité B : sciences physiques et chimiques
31 candidats

Proposés pour l'admission : 13 candidats

Proposés en liste complémentaire : 3 candidats

Barre d'admission pour la liste principale : 18

Barre d'admission pour la liste complémentaire : 17,25

Nature de l'épreuve

L'examen professionnel consiste en une épreuve orale de trente minutes et comporte :

- un exposé du candidat présentant les études et réalisations techniques qu'il a été amené à effectuer au cours de sa carrière, ainsi que les actions de coordination et de formation qu'il a menées ;
 - un entretien avec le jury devant permettre à celui-ci d'apprécier les compétences professionnelles du candidat et ses connaissances ainsi que ses capacités d'initiative et d'encadrement.
- Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Réflexion sur l'épreuve orale

Chacune des deux commissions du jury comprend cinq membres appartenant aux corps des IA-IPR, des professeurs agrégés, des techniciens de laboratoire de classe supérieure ou de classe exceptionnelle.

Remarques concernant la « forme » de l'exposé

D'une durée d'environ dix minutes, l'exposé permet au candidat de présenter les étapes essentielles de son parcours professionnel et de décrire les activités qu'il exerce en lien avec les missions du technicien de laboratoire (Décret n°96-273 du 26 mars 1996 ; Circulaire N°2007-095 du 24 avril 2007 – Personnels de laboratoire – Missions des personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement).

L'exposé doit être structuré et concis.

Les documents personnels ne sont pas autorisés (fiche, photocopie, livres, photographies, vidéo, réalisations pratiques, maquettes ...).

Un tableau est mis à la disposition du candidat qui souhaite illustrer son exposé

Remarques concernant le « fond » de l'exposé

L'exposé demande une préparation qui consiste en un travail de réflexion, de retour sur soi et sur son travail au sein du laboratoire, d'une équipe éducative, d'un établissement scolaire.

Le jury attend que le candidat mette en évidence, au travers des activités professionnelles décrites, ses qualités personnelles en termes de technicité, d'éducation, de relations humaines.

Commentaires des membres du jury

- les candidats ont des parcours professionnels très divers par :
 - leur formation initiale : CAP, BEP, baccalauréat technologique, DEUG, BTS, licence, maîtrise ou doctorat ;
 - le domaine disciplinaire où sont exercées les activités professionnelles ;
 - la mobilité géographique ;
 - les responsabilités exercées au sein du service ;
 - les responsabilités exercées au sein de l'établissement (représentant élu siégeant au Conseil d'administration, membre de la commission hygiène et sécurité de l'établissement scolaire...)
 - l'investissement dans des actions de formation du personnel de laboratoire concernant les pratiques professionnelles ou l'informatique ... ;
 - les projets professionnels.

- les candidats sont inégalement préparés à l'épreuve orale :

Les membres du jury ont parfois noté :

 - un manque de rigueur et de cohérence dans la description des activités professionnelles ;
 - une connaissance insuffisante des filières d'enseignement présentes dans l'établissement ;
 - une absence de présentation de l'équipe des personnels de laboratoire ;
 - une élocution parfois difficilement audible ;
 - une implication personnelle décrite de façon trop exagérée ou au contraire peu évoquée ;
 - un manque de maturité pour certains jeunes candidats ayant au demeurant un potentiel prometteur.

Remarques concernant l'entretien

Le jury essaie d'apprécier chez le candidat les compétences professionnelles, le degré d'application et de maîtrise technologique, l'implication au sein du système éducatif, les potentialités d'adaptation et les qualités relationnelles.

Le jury a noté que certains candidats :

- restent dans les généralités et ne savent pas argumenter leurs réponses en choisissant des exemples précis de tâches professionnelles effectuées ;
- ne savent pas montrer leur implication personnelle auprès des professeurs, des élèves/étudiants, de leurs collègues de travail, de l'intendant de l'établissement, du chef de travaux ;
- ne savent pas traduire leurs activités quotidiennes et variées en termes de savoir-faire et/ou de compétences ;
un parcours professionnel parfois riche ou de solides connaissances sont alors révélés à la faveur d'une question d'un membre du jury ;
- restent « enfermés » dans une activité récurrente comme « la mise en conformité électrique » ;
- listent leurs lieux d'activités professionnelles sans envisager de présenter les acquis professionnels liés aux différentes activités assurées dans chacun des établissements ;
- traduisent à l'aide de termes empruntés d'une certaine animosité les relations avec la hiérarchie (chef de travaux, gestionnaire) ;
- manquent d'enthousiasme et d'engagement ;
- ne savent pas exprimer clairement leur part réelle de travail au sein de l'équipe pédagogique.

Principaux critères retenus par les membres du jury

- la qualité de l'expression orale ;
- la diversité des compétences professionnelles ;
- l'implication au sein du système éducatif ;
- une personnalité dynamique mais pondérée dans ses prises de décision ;
- un sens de l'initiative ;
- des qualités relationnelles : disponibilité vis à vis des élèves ou des étudiants et des professeurs, pouvoir de conviction et capacité à mobiliser le personnel de laboratoire, sens de la communication avec la hiérarchie.

Conclusion

Le jury souligne la qualité de la prestation de nombreux candidats qui ont toutes leurs chances de réussite pour une prochaine session.